

Nom du produit : Retraite Individuelle

Montant minimal de versement initial : 147 € par mois soit 1% du salaire de référence (4 fois le salaire annuel plafond de la SS)

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :	14€ par an
Frais annuels :	
Frais de gestion du contrat :	
Frais des supports :	
- Support fonds euros :	0,90%
- Support unités de compte :	0,90%
- Support Eurocroissance :	NA
Gestion pilotée ou standardisée :	0,90%
Frais de gestion des unités de compte :	
1/ Gestion libre :	
- Fonds actions** (moyenne) :	1,56%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions*** :</i>	<i>0,50%</i>
- Fonds obligations (moyenne) :	0,60%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions*** :</i>	<i>0,00%</i>
- Fonds immobilier**** (moyenne) :	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions*** :</i>	<i>NA</i>
- Fonds diversifiés (moyenne) :	1,86%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions*** :</i>	<i>0,84%</i>
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée :	
- Profil prudent (allocation 20 ans avant le départ à la retraite) :	0,97%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions*** :</i>	<i>0,27%</i>
- Profil équilibré (allocation 20 ans avant le départ à la retraite) :	1,01%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions*** :</i>	<i>0,30%</i>
- Profil dynamique (allocation 20 ans avant le départ à la retraite) :	1,10%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions*** :</i>	<i>0,52%</i>
Autres frais annuels :	
Frais forfaitaires :	NA
Frais proportionnels :	NA
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal) :	
Frais sur versement :	3,90%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €) :	Coût d'un arbitrage
Frais d'arbitrage :	
- Forfaitaires :	15€
- Nombre d'arbitrages gratuits par an :	4
Frais de transfert sortant vers un autre produit :	NA
Frais sur les versements de rente :	3%
Frais de rachat :	NA

NA : non applicable

* Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** La catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

*** Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

**** La catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.